

# Importateur de Pelleteries brutes, Apprêteur, Teinturier et Manufacturier de Fourrures.



**Seul Etablissement du genre en Amérique**

Toujours en mains un stock immense de fourrures en peaux et confectionnées.

Manufacture: POINTE-AUX-LIÈVRES.  
Bureaux et Entrepôts: 167-169-171, RUE ST-JOSEPH, Que.  
Succursales: 7 CARRÉ VICTORIA, Montréal,  
62 RUE BAY, Toronto.

## LA Semaine Commerciale

7 SAULT-AU-MATELOT Téléphone 744.

### ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Par année..... \$2.00  
Pour 6 mois..... 1.00  
Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.  
Les avis de refus d'abonnement, — sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

### TARIF DES ANNONCES

1ère insertion..... 10c. la ligne  
Insertions subséquentes..... 5c.

MESURE AGATE

### Atelier Typographique

DE

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Attention et promptitude

CARACTERES NEUFS ET VARIÉS,

PRESSES MODERNES

Impressions en tous genres, Ouvrages de goût, Papeterie de commerce, Formules de loi, Factums, Affiches et Cartes en couleurs,

Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité : Papeterie imprimée pour Beurrieres et Fromageries.

Attention particulière pour commandes par la poste, adressées BOITE 232.

Téléphone 744.

## AUX-ABONNES

Frères de consulter le coupon d'adresse collé sur la première page du journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'où votre abonnement est payé. Écrivez-nous, s.v.p., des frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.

BARTH & THOMPSON.

QUÉBEC, VENDREDI, 15 Nov. 1895

D'après une statistique du Revenu de l'Intérieur, la consommation des liqueurs, du tabac et de la bière au Canada a diminué dans les proportions suivantes per

capita : spiritueux de 74 gallons à 66 ; bière, de 3.72 gallons à 3.47 gallons ; tabac de 2.26 livres à 2.16.

On peut voir dans ces chiffres un indice de la popularité croissante des vins et tabacs domestiques.

x

L'idée d'établir à Québec la construction des vaisseaux en fer prend des formes. M. Joseph Reynar, de Trois-Rivieres, écrit au *Chronicle* que le moment serait bon pour introduire ici la construction de remorqueurs et transports en fer pour la navigation intérieure : 2 gros remorqueurs pour le service du St-Laurent entre Québec et Montréal, 4 d'un plus faible tirant d'eau pour le service du Richelieu, et 40 bateaux de canal. Le capital nécessaire pour une compagnie de ce genre serait environ \$250,000.

x

Nous disions l'autre jour que l'Etat devait protection à une classe spéciale de malades comme aux autres : les alcoolisés.

Par Etat, nous entendons l'autorité sous toutes les formes, les conseils municipaux comme les parlements. Chaque municipalité répond pour une large partie du bien-être de ses malades, des diplomates comme des autres.

Les grands jurés font tous les ans des recommandations qui la plupart du temps restent lettre morte. Ils ont, par exemple, demandé l'élargissement des femmes enceintes pour éviter à des enfants la honte d'être nés en prison. A combien plus forte raison doit-on épargner cette dégradation à l'ivrogne inconscient ! Qu'on le loge donc tout de suite dans un endroit où il peut guérir, plutôt que de le ravalier à ses propres yeux.

x

La Chambre de Commerce française de Montréal s'est émue de la note du minis-

tère des douanes au sujet du droit de 20% sur les fûts, caisses et bouteilles de vins français maintenant admis franco du droit *ad valorem*. Elle a consulté un savant avocat, M. Beaudin, qui est d'opinion que le droit de 20% sur les récipients est illégal.

A propos du même traité, la Douane canadienne vient, paraît-il, de découvrir que la réduction de droits ne s'applique pas aux vins d'Algérie, qui est pourtant colonie française.

Nous trouvons ces messieurs d'Ottawa singulièrement tatillons quand il s'agit de commerce avec la France. Nous dédaignons personnellement ces menues considérations de race, mais franchement, ici le mauvais vouloir perce.

x

Il n'existe à Québec qu'une seule compagnie d'assurance-feu ayant ici ses quartiers généraux : la "Quebec Fire Ass. Co."

Nous sommes convaincu de dire la vérité en lui attribuant une large part du mérite de la réduction des taux qui vient d'être décrétée par l'Association des Assureurs pour St-Sauveur. C'est ce qu'on devait naturellement attendre d'une institution québécoise.

M. Logan, envoyé de l'Association, continue à faire la révision du tarif pour le reste de la ville. Nous espérons que là aussi il y aura réduction sensible.

Nos concitoyens ont ici une preuve palpable de l'importance d'avoir des institutions locales et de les encourager. La "Québec" a fait de bon ouvrage dans les délibérations de l'Association, de même que la "Semaine Commerciale" dans la presse. L'une et l'autre méritent au moins un merci pour chaque piastre que les assurés de St-Sauveur paient en moins sur leurs primes.

x